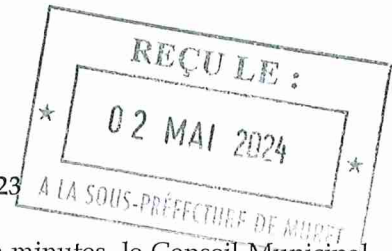


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2024



**DOSSIER N° 2024-13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-huit février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 17</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - MM. BOST Romain - BOULINEAU Christophe - DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LIGONNIERE Vincent - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.	
<b>ABSENTS : 02</b>	Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.	

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme TORILLON Martine.

Le Compte de Gestion 2023 de la commune, établi par Mme La Trésorière, est présenté à l'assemblée.

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2023, y compris celles effectuées au titre de la « Journée Complémentaire » dans le courant du mois de Janvier de l'exercice N+1 (2024).

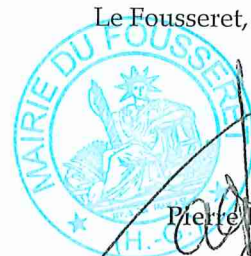
Les résultats sont en conformité avec ceux du Compte Administratif 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE  
DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

**ARTICLE 1 :** Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par Mme La Trésorière, visé et certifié conforme au Compte Administratif 2023 par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**ARTICLE 2 :** de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 15 mars 2024



Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

## Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - LE FOUSSERET -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 879 200,00	2 127 227,89	4 006 427,89
Titres de recette émis (b)	210 913,85	2 051 617,45	2 262 531,30
Réductions de titres (c)		3 430,17	3 430,17
Recettes nettes (d = b - c)	210 913,85	2 048 187,28	2 259 101,13
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 879 200,00	2 127 227,89	4 006 427,89
Mandats émis (f)	268 901,88	1 764 207,23	2 033 109,11
Annulations de mandats (g)		2 046,49	2 046,49
Dépenses nettes (h = f - g)	268 901,88	1 762 160,74	2 031 062,62
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	57 988,03	286 026,54	228 038,51
(h - d) Déficit			

